

8^{ème} Rallye national de l'Epine Mont du Chat

Avant pays savoyard

Les 30 et 31 octobre 2026



asac de
SAVOIE



Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, qui ne doivent en aucun cas être des essais de vitesse. Il convient de respecter les riverains, et particulièrement lors des traversées de village. L'avenir de nos rallyes en dépend.

Des sanctions seront prises en cas de non-respect de ces consignes.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes FFSA :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire à la FFSA



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.



INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC de SAVOIE
Nom du Rallye :	8 ^{ème} rallye national de l'Epine Avant pays savoyard
Date :	30 et 31 octobre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes 2027 coefficient 3 championnat de la ligue Rhône Alpes 2026 challenge Gérard Bertrand (interne Asac Savoie)
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	25 en date du 26/08
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Olivier Miguet (Asac Savoie)
Téléphone :	06 40 33 58 12
Mail :	contact@asac-savoie.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Michel Bonfils (président Asac Savoie)
Membres :	Olivier et Stanislas Miguet, JF Barret Boisbertrand, Jocelyne Mugnier
Secrétariat du Rallye, Adresse :	340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Laysse
Téléphone :	06 11 95 13 79
Mail :	contact@asac-savoie.fr
Permanence du Rallye :	Asac Savoie, 340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Laysse
Lieu, date, horaire :	Restaurant La Briquerie, samedi 24 et dimanche 25 octobre de 8h à 12h Restaurant le 60 Chrono (PC Course) vendredi 30 octobre de 8h00 jusqu'à la fin du rallye
Organisateur technique	
Nom :	TEAM 73, Olivier Nicoud
Adresse :	Maison des associations, 201 avenue Saint Exupéry 73290 La Motte Servolex
Téléphone :	06 62 43 25 20
Mail :	contact.team73rallye@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 28 septembre 2026
Ouverture des engagements	Lundi 28 septembre 2026
Clôture des engagements	lundi 19 octobre 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Jeudi 22 octobre 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Mise en ligne jeudi 22 octobre 2026
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	samedi 24, dimanche 25 de 8h30 à 18h30 et vendredi 30 octobre 2026 de 8h30 à 12h00
Pré vérifications administratives	samedi 24, dimanche 25 de 8h00 à 12h00, Restaurant la Table des Alpes, 100 rue de la Briquerie, 73290 La Motte Servolex
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre 2026 de 9h00 à 15h00, Restaurant Le 60 Chrono, 1016 avenue de la Houille blanche 73000 Chambéry
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre 2026 de 9h15 à 15h15, Restaurant le 60 Chrono
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à partir de 8h00 – Savoieexpo, rue du bon vent, Chambéry
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 14h30, Restaurant Le 60 Chrono
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 15h30, Restaurant Le 60 Chrono
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 15h30, Restaurant Le 60 Chrono
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Distribué aux Vérifs administratives contre émargement
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Savoieexpo, vendredi 30 octobre à 17h00 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée 1 ^{ère} étape	Savoieexpo, vendredi 30 octobre à 19h04 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 22h00
Départ 2 ^{ème} étape	Savoieexpo, vendredi 30 octobre à 8h00 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking STEF, samedi 31 octobre à 17h41 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 31 octobre, Garage Renault Chalansonnet, La Motte Servolex
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 31 octobre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent,

	Restaurant Le 60 Chrono
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 31 octobre sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	ANSELMO Bastien - 192806
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	MAILLET Jean Paul - 363052 DEMARD Rolland - 14035
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	--
Directeur de Course	Thierry FABRE - 086560
Directeurs de Course, au PC, délégués aux ES <i>Directeur de course nouveau départ : BELLET Franck</i>	ES 1/2/5/8 - BELLET Franck - 43174 ES 3/6/9 - ROSSIGNOL Didier - 11521 ES 4/7 - MIGUET Vincent (stagiaire) - 307543
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	ES 1/2/5/8 - CAETANO Sullivan - 232714 ES 3/6/9 - VAILLY Jean Philippe - 217250 ES 4/7 - LUSSIANA Maxime - 233332 -
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	ES 1/2/5/8 - MIGUET Olivier (stagiaire) - 39489 ES 3/6/9 - COLLOMB Pierre Alain - 153833 ES 4/7 - en cours de nomination
Commissaire Technique responsable	« PRUNELLE VICKIE » - 233751
Commissaires Techniques adjoints	vhc vhrs : COQUET Bernard - 1324 vhc vhrs : Jean Claude CARRE - 13049 Bernard CASSET - 056047 RANCON Jean Marc - 153833 BOSSEAU Yannick - 223616 MARTIN Yannick - 138098 DELAPORTE Patrick - 350995
Médecin chef	Jean Noel LONGHI - 363052
Chargés des relations avec les concurrents	AGIER Adrien - 324027
Juges de faits	GROROD Janine - 8988
Chargé des relations avec la presse	Jean Luc Bourgeois (Asac Savoie) - 345671
Chronomètres	En cours de nomination

Classement et Géolocalisation	CHRONODIUM 06 75 33 59 14
Speaker	Philippe GAVARD

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages régulièrement engagés pourront voir leur heure de convocation sur le site de l'ASAC Savoie, <https://asac-savoie.fr>. Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

1.3.1P. Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la récupération des plaques et autocollants rallye, feuille de pointage recos, balise GPS, au restaurant La Table des Alpes, 100 rue de la Briquerie, 73290 La Motte Servolex. Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire
- Licence valable pour l'année en cours.

Les vérifications administratives auront lieu au restaurant Le 60 Chrono, vendredi 30 octobre 2026 de 9h00 à 15h00, et les vérifications techniques à côté du restaurant Le 60 Chrono, de 9h15 à 15h15. Lors des vérifications administratives ne seront demandés que les originaux des permis et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors).

1.3.3P. L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD doit en faire la demande en ligne, sur le site internet de l'ASAC Savoie, avant le lundi 19 octobre 2026.

Après la clôture des engagements, aucun changement de groupe ni de classe de la voiture déclarée dans l'engagement en ligne ne sera accepté. Jusqu'aux vérifications, le concurrent pourra toutefois changer de véhicule engagé par un autre de même groupe et classe.

Paiement uniquement en ligne par CB, pas de chèque ni espèces.

Le paiement des droits d'inscription officialisera automatiquement l'engagement du concurrent. Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'engagement (tout dossier incomplet sera refusé):

- Photocopie du permis de conduire,
- Photocopie de la licence en cours de validité

- Photocopie de la 1ere page du passeport technique et de la fiche d'homologation

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum, rallye moderne, VHC et VHRS confondus, dont maximum 20 VHRS.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 € + 50€ de frais de géolocalisation soit 500€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 € + 50€ de frais de géolocalisation, soit 950€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans les parcs d'assistance, parking P2 et P3, Savoieexpo, rue du bon vent, Chambéry et interdite sur le reste du parcours. **Celui-ci sera ouvert à partir du vendredi 30 octobre 8h30.**

En dehors du parc d'assistance, toute intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

Il ne sera délivré qu'un seul "pass assistance" par véhicule engagé. Seul un véhicule muni de ce pass, collé sur le pare-brise, sera autorisé à rentrer dans le parc d'assistance. Des vigiles assureront le respect de cette consigne, et de nombreux parkings sont présents à côté du parc d'assistance.

Une surface de 60m2 sera attribuée à chaque concurrent, tout m2 supplémentaire fera l'objet d'une demande particulière auprès de l'organisateur, tout comme les regroupements entre équipages. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout m2 supplémentaire ou regroupement entre équipages si ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une demande préalable.

Les assistances seront placées par l'organisateur et le concurrent devra préciser s'il fait assistance commune avec d'autres équipages, et le format de son emplacement via le formulaire "fiche assistance".

4.3.1.4P. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- **En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :

- 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
- 2^{ème} infraction : disqualification

4.9P. GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité, les voitures seront équipées d'un système de géolocalisation **lors des reconnaissances et pendant le rallye**. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des pré-vérifications administratives.

Une caution d'un montant de 200€ sera demandée, uniquement par chèque à l'ordre de Chronodium. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation. L'équipage est responsable du système de géolocalisation pendant la durée du rallye.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD représente un parcours de 259.64 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 99.82. km.

Les épreuves spéciales sont : Relais ORTF, ES 1/2/5/8 (9.81 km)

Massif de l'Epine, ES 3/6/9 (14.16 km)

Les lacs de Chevelu, ES 4/7 (9.05 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances ne seront autorisées que samedi 24, dimanche 25 de 8h30 à 18h30 et vendredi 30 octobre 2026 de 8h30 à 12h00. Des contrôles seront effectués.

Le Road Book sera téléchargeable à partir du 22 octobre 2026 sur les sites de l'organisation. Les permis de conduire et licences seront à présenter lors des pré vérifications administratives. Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : VHC - Moderne – VHRS

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de l'étape qui suit celle de l'abandon, après validation du commissaire technique.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura pas de dotation en numéraire (chèque ou espèce)

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- Une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- Une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- Une coupe par personne pour tous les équipages féminins.

Les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Toutes les infos sur le
8^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD
sont à retrouver sur

www.asac-savoie.fr ou www.Team73rallye.com